

ABONNEMENTS
FRANCS PAR AN

RÉDACTION, ADMINISTRATION & ABONNEMENTS

PARIS : Agence de publicité Havas
Place de la Bourse, 8

1000

et suffisante pour faire rentrer momentanément la bile de M. de Gavardie. Ah! bien oui, il s'agit bien de cela vraiment! Une simple colique financière peut-être, ou une indigestion tonkinoise; quelque méchant microbe intrinsèque qui se sera introduit dans l'étroite cervelle de M. le Président du Conseil, et c'en est assez pour que M. de Gavardie soit envoyé à tous les diables et son interpellation ajournée jusqu'après la Conférence.

Attrapez ça, cher Monsieur de Gavardie! cela vous apprendra à fourrer votre nez inquisiteur entre l'arbre et l'écorce, et vous apprendrez à vos dépens qu'en ce genre d'opportuniste et un fumiste il n'y a pas plus de différence qu'entre vous et un orléaniste!

Après cette prise en considération du dévoiement ministériel, le Sénat aborde la première délibération sur la proposition de M. Bardoux, relative à la propriété artistique. Quelle sollicitude de la part de nos vétérans et avec quel zèle, quelle sévérité catonienne il se propose de châtier les plagiaires qui s'aviseront désormais de reproduire une œuvre artistique sans le consentement de son auteur! C'est que, voyez-vous, ils travaillent pour eux, en ce moment, nos législateurs barbons; c'est qu'ils sont, eux aussi, de vrais artistes, et qu'à l'instar des vieux singes, ils n'aiment pas à ce qu'on reproduise leurs grimaces! Aussi soyez certains qu'ils consacreront encore à cette question quelques-unes des longues heures pendant lesquelles ils remplit d'ordinaire de ronflements sonores les vastes dortoirs du Luxembourg.

A la Chambre, la révision, encore la révision, toujours la révision!

Bien que cette question nous soit peu sympathique, nous l'avons déjà dit, et qu'il nous importe peu de voir changer, modifier ou lacérer la Constitution bâtarde de 1875, à nous qui pensons avec notre ami M. Cunéo d'Ornano que la nation directement consultée « est le seul arbitre des différends constitutionnels, et qu'on ne peut fonder un Etat durable sans l'appel au Peuple »; bien que cette question, disons-nous, nous laisse froids comme marbre, nous devons cependant à nos lecteurs de leur toucher un mot de ce fœtus.

Samedi, M. Ferry était encore indisposé, son microbe travaillait toujours, et la petite bête faisant rage sur le lion de l'opportunisme, tous les médecins députés ont laissé la révision en place pour courir au secours de l'infortuné président du Conseil; d'aucuns prétendent même que l'impitoyable Paul Bert aurait proposé la vivisection!

Quoi qu'il en soit, les membres restants occupés, ce jour-là, leurs précautions instantes à régler la situation des enfants de troupe. Les grands enfants s'occupant des petits, c'est de toute justice.

Enfin lundi, le microbe ayant fui le cerveau ministériel à la suite de fumigations aussi nombreuses que variées, M. Ferry était à son banc et la Chambre est revenue sérieusement à la révision.

Beaucoup de contre-projets : contre-projet Pelletan, contre-projet de La Forge, contre-projet Goblet. Mais nos honorables prenant sans doute tous ces

contre-projets pour des contre-poisons, ont cru à une nouvelle fumisterie, ont voulu démontrer qu'ils n'étaient, eux, nullement malades, ni intoxiqués, et ont repoussé avec ténacité le gobelet que leur tendait le député de La Forge et son collègue Pelletan.

Mardi, ça devient plus drôle avec M. Andrieux et le comte de Lanjuinais.

M. Andrieux, lui, a le trac; il n'est plus aussi rassuré que lorsqu'il allait, accompagné d'une brigade d'argousins et de ses policiers les plus dévoués, crocheter les serrures des Jésuites ou des Prémontrés. Il sent que sa République à l'eau de rose n'est prise au sérieux par personne, et sous le coup d'un de ces accès de rage auxquels autrefois, avant d'être quelque chose, on le voyait si souvent en proie, le député du Rhône propose un amendement dans le but d'interdire l'accès de la présidence de la République à tout membre d'une des familles qui ont régné sur la France. Il veut, dit-il, dans son style dithyrambique et gris-perle, fermer l'accès du pouvoir à ceux à qui il n'a pas voulu fermer l'accès du territoire.

Homme généreux, qui ne nous avez pas exilés, merci! mais vos précautions sont vaines et inutiles! Vous songez à un passé qui n'a aucun rapport avec le présent, et si Louis Napoléon put devenir chef d'une République qui avait conservé quelque semblant d'honnêteté, nous ne voulons, nous, pacifier d'aucune façon avec votre protégée actuelle. A tout prendre, votre interdiction serait, le cas échéant, purement illusoire, vous le savez bien; mais nous nous chargeons de n'y point contrevenir, et le jour où Hercule nettoiera votre écurie, soyez certain qu'il ne gardera pas le nom d'Augias! Ex-membre du concile de Naples, digne représentant de Janus, préparez pour ce jour-là une paire de ces gants qui vous vont si bien : vous ne serez pas le dernier à vous réjouir intérieurement et à vous rendre auspic-tacle!

M. le comte de Lanjuinais n'y va pas de main morte! C'est à papa Grévy qu'il en veut, et il propose de supprimer tout d'un coup les 1.200.000 fr. alloués au président soliveau. Allons donc! M. de Lanjuinais, moins de cruauté! Ces mesures-là étaient bonnes à proposer quand M. Grévy était, comme vous, simple représentant du peuple; mais aujourd'hui que M. Grévy est l'homme nécessaire, l'homme indispensable à la France, y songez-vous! Et puis il faut bien que vieillesse se passe, et que ferait ce pauvre vieux sans ses économies, son billard, ses lapins et son gendre?

Or, supprimer les 1.200.000 fr. ce serait supprimer les économies, le billard, les lapins et peut-être la cohabitation avec le cher fils Wilson! Allons! M. de Lanjuinais, vous plaisantez, et, permettez-nous de vous le dire, nous vous croyions plus sérieux.

La révision de la Constitution a occupé, encore et toujours, la séance du 3 juillet.

Il s'est agi de l'article 5 qui vise les prières publiques.

Mgr Freppel l'a combattu vigoureu-

sement et a demandé le maintien de cet hommage rendu à Dieu.

C'est son caractère épiscopal qui a inspiré son discours, plutôt que le devoir législatif d'un député de la droite.

Car, après lui, M. Paul de Cassagnac, qui partage pourtant les opinions de Mur l'évêque d'Angers, a déclaré qu'il désirait la suppression des prières publiques.

Voici le résumé de son discours :

DISCOURS DE M. DE CASSAGNAC

M. Paul de Cassagnac. — Je voterai la suppression des prières publiques. (Mouvement.)

Je partage tous les principes dont Mgr Freppel s'est fait l'organe; mais ce n'est pas en faveur de la République que l'intervention de Dieu doit être invoquée. (Très bien, à droite.)

Ce n'est pas aux députés de l'opposition qu'il appartient de consolider le gouvernement, au point de vue politique comme au point de vue religieux.

Le temps des hypocrisies est passé; le gouvernement a banni Dieu de l'école, il fait la guerre à la Religion sous toutes les formes. (Applaudissements à droite.)

C'était un scandale religieux de voir à l'église, à côté des prêtres, les fonctionnaires qui accompagnent les serruriers, crocheteurs des maisons religieuses.

Cette situation doit finir et il doit être démontré qu'il n'y a rien de commun entre la République et l'idée de Dieu. (Triple salve d'applaudissements à droite.)

Le paragraphe 5 est adopté par 381 voix contre 90.

Nous sommes complètement de son avis, et nous verrons si un gouvernement sans Dieu peut vivre longtemps : tant pis pour les républicains et tant mieux pour nous.

Le projet de révision est définitivement adopté par 414 voix contre 113.

C'est le Sénat qui va avoir la parole.

Attendons sous l'orme.

En terminant, on nous annonce comme prochaines les vacances parlementaires. Le plus tôt sera le meilleur et d'avance nous disons à chacun des honorables républicains de nos respectables Assemblées :

Bon voyage, cher Dumolay,
Tu reviendras quand je te le dirai!!!

NOS ÉDILES ET NOS ÉGOUTS

Pendant que les médecins officiels discutent sur le choléra asiatique qui sévit à Toulon et à Marseille, les médecins aux habitants de ces deux villes s'occupent.

On a reproché à la municipalité de Toulon l'état déplorable dans lequel se trouve cette ville.

Toulon est la propriété du génie maritime et de la marine, c'est dire qu'il est peu près impossible d'améliorer la situation de la ville au point de vue de la voirie.

Ne voyons-nous pas ce qu'il faut de sièges pour faire disparaître les fossés des forts?

Les Toulonnais, il est vrai, n'ont pas dans leur Conseil un Chéron, un Gailleton, ni un Directeur de la voirie aussi capable que celui de Lyon.

Qu'on s'étonne à présent des conditions déplorables de cette ville!

Lyon, cependant, qui a le bonheur de compter ces trois génies dans son administration municipale, Lyon est à peu près aussi mal partagé que Toulon.

Si nous n'avons pas le choléra, nous avons à poste fixe la fièvre typhoïde.

Dans toutes les villes, on cherche à faire venir de la façon la plus économique l'eau qui lave les égouts.

A Lyon, grâce à l'intelligence du Direc-

teur de la voirie, voici le travail qu'on exécute pour laver les égouts :

On filtre l'eau du Rhône, on la monte à la Croix-Rousse, on la fait descendre de la Croix-Rousse, on la fait jaillir sur les trottoirs pour la faire ensuite retomber dans les égouts.

Ce qui nous étonne, c'est que le Directeur de la voirie n'ait pas fait installer, entre la galerie de filtration et la pompe élévatrice, un immense alambic pour distiller l'eau qui doit laver les égouts.

Peut-être étudie-t-on le projet de cet alambic. En tous cas, si ce projet met aussi longtemps à élore que celui du pont de la Faculté, Lyon a le temps d'être anéanti par la fièvre typhoïde.

Ce qui nous rassure cependant, c'est que le Directeur de la voirie s'occupe de l'air comprimé.

Peut-être que dans quelques années, on verra, le soir, les lances des cantonniers nous injecter de l'air comprimé à plusieurs atmosphères, pour opérer un rafraîchissement général, obligatoire et gratuit.

Pourquoi ne voit-on plus, le soir, effectuer ces chasses dans les égouts en ouvrant toutes les bouches d'arrosage?

Parce qu'avec ces chaleurs accablantes, l'arrosage pendant le jour exige un volume d'eau considérable, parce que les particuliers ne ménagent nullement le robinet de la Compagnie et que les réservoirs de Montessuy et de la Carotte ne sont pas inépuisables.

Ces réservoirs, une fois vides, il faut longtemps pour les remplir. Une ville comme la nôtre peut-elle rester une nuit sans eau dans ses réservoirs?

Tous les ingénieurs qui viennent à Lyon et qui respirent le parfum que dégagent les égouts, se demandent comment on ne fait pas circuler une rivière dans ces égouts.

Ces ingénieurs comptent sans le citoyen Directeur de la voirie. Cet ex-ingénieur des ponts et chaussées n'a pas eu cette idée lumineuse.

Or, tant qu'il touchera ses 12.000 fr. par an, l'eau employée au lavage des égouts sera de l'eau filtrée, descendant de la Croix-Rousse.

Que les Lyonnais soient infectés, que la fièvre typhoïde règne en souveraine, le citoyen-directeur regarde tout cela du haut de sa personnalité. Pourvu qu'il soit seul maître, qu'il touche ses 12.000 fr. et qu'il aille prendre le frais à l'Observatoire de Saint-Genis, chez l'ex-conseiller André, c'est tout ce qu'il demande.

Depuis que c'est chose urgente que de laver les égouts. Le maire a bien fait mettre du chlorure de chaux à chaque bouche d'égout; malgré ces précautions, il ne pourra empêcher aux miasmes délétères d'inoculer aux habitants de Lyon la fièvre typhoïde et autres maux semblables.

Il y a au-dessous de la chaussée de chaque quai un égoût qu'on appelle collecteur, et qui porte en aval des ponts du chemin de fer sur le Rhône et la Saône les immondices que lui amènent les autres égouts.

En face le pont de la gare, sur le quai de Serin, commence le collecteur de la rive gauche de la Saône; celui de la rive droite commence en face, dans la rue Broquette.

Par suite de la construction des barrages de la Saône, cette rivière a été transformée en lacs superposés de Lyon à Gray.

L'un de ces lacs s'étend du barrage de la Mulotière à l'île-Barbe où existe un autre barrage. De ce barrage à celui de Couzon se déroule le second lac.

La hauteur qui sépare les surfaces de ces lacs est de 3 mètres 37, hauteur de laquelle on voit tomber la Saône à l'île-Barbe.

C'est l'Etat qui a fait à ces frais ce relevement de la surface des eaux de la Saône.

Cette eau qui tombe est une force gratuite que l'on peut utiliser.

A l'île-Barbe, on peut dériver, sous le quai même, en face du barrage, la quantité d'eau qu'on voudra pour la faire descendre sur une turbine. Cette eau ne fera que passer sous ce quai et retournera de suite à la Saône, au sortir de la turbine.

Cette turbine actionnerait une pompe qui élèverait l'eau de la Saône jusqu'à la hauteur du quai. Cette eau élevée presque à fleur de la chaussée, serait versée dans une conduite en fonte de deux kilomètres de longueur, la conduisant à l'origine du collecteur qu'elle parcourrait en le lavant jusqu'à Perrache.

Cette installation complète pourrait bien coûter 200.000 fr.

Avec deux cent mille fr. on pourrait avoir par 24 heures 20.000 mètres cubes d'eau et plus encore si on le voulait.

Une installation pareille sur la rive droite donnerait les mêmes résultats.

Cette eau arrivant dans le premier cas à la rue d'Algérie, peut être distribuée dans le centre de la ville, et même venir servir par le collecteur du côté du Rhône à Perrache.

L'eau des ateliers Gillet ne suit-elle pas ce parcours?

Nous ne pensons pas que jamais le Directeur de la voirie ni le Maire aient eu cette idée si simple. Quant au premier, il aime mieux réclamer pour laver les égouts 60.000 mètres cubes par jour d'eau filtrée et amenée à grands frais à Lyon. Le second n'étant que le premier, il est facile de prévoir le résultat de la question.

Du côté du Rhône, la question est plus simple encore pour le collecteur de Saint-Clair. En remontant le Rhône à un kilomètre en amont du pont du chemin de fer, on arrive à une hauteur dépassant le fond de l'égoût collecteur à son origine.

Le Rhône peut donc encore, au moyen d'une conduite en fonte, entrer directement dans le collecteur.

Une dépense égale à l'autre permettrait de réaliser cette amélioration.

Lorsque nous aurons une masse d'eau de 40.000 ou 50.000 mètres cubes lavant nos canaux, Lyon sera la ville la plus saine et la plus propre qui puisse exister.

Cette amélioration fera encore disparaître ces fonds boueux qui s'étendent dans nos rivières, le long du cours Perrache et du quai des Étroits, en aval du point où débouchent les collecteurs.

Voilà une question urgente à étudier, et si le Maire était à la hauteur de ses fonctions, le Conseil depuis longtemps en serait saisi.

On a promis bien des choses avant les élections, malgré le démenti donné par le Maire au conseiller Fichet.

Nous allons voir si ces promesses ne sont pas encore d'énormes carottes électorales et municipales.

Tout ce que nous constatons, c'est que les égouts répandent une odeur infecte, et qu'on ne fait rien pour améliorer la situation.

Tout ce que l'on constate, c'est que le citoyen Gailleton mène le Conseil municipal comme il veut.

Il n'y a donc pas dans ces 53 conseillers quelques hommes énergiques pour rappeler ce dictateur à la raison.

Une population de 376 000 habitants sera donc l'esclave d'un Esculape qui ne lui donnera que ce qu'il voudra lui donner.

Les affaires vont si bien, le travail abonde, tellement que le citoyen Gailleton peut bien arroser les égouts et le Parc avec de l'eau coûtant 15 fr. le mètre cube.

Il y a cependant au Conseil des hommes intelligents et indépendants.

Il y en a aussi, il est vrai, quelques-uns qui dépendent des 16.000 fr. alloués au maire.

Ces conseillers indépendants n'ont-ils pas le droit et le devoir de faire cesser la situation, alors que pour laver nos égouts et détruire toutes causes d'épidémie, il s'agit de dépenser quelques mille francs.

Qu'on brise ces résistances occultes. Il est temps que le Maire se persuade qu'il y a une différence entre ses pantoufles et les dossiers des affaires municipales.

La question du lavage des égouts à bon marché est la première à mettre à l'étude.

C'est celle sur laquelle doivent s'occuper les conseillers désireux de remplir leur mandat et de sortir des errements passés.

La population attend.

A l'œuvre, citoyens du Conseil.

NOCES D'

Lundi dernier, 30 juin des Chartreux et l'association anciens élèves célébraient quet et des jeux variés, sonal de famille et en mer noces d'or de M. l'abbé depuis cinquante ans est établissement d'éducation.

Lorsque Napoléon III voyagea en Algérie et qu'il parcourut les quartiers de Croix-Rousse, il regagna rue de l'Annonciade, il y bataille, sur la place Rappensonnat des Chartreux tête son digne supérieur, collaborateurs et professeurs. Il fit arrêter sa voiture même à M. l'abbé Hyvrie Légion d'honneur.

En même temps Sa Majesté M. Aubin, Inspecteur.

C'était honorer à la fois sonne de ces deux chefs de mouvement religieux et laïque, qui, il faut l'avouer, à cette époque d'opportunisme et n'était pas entaché officiel et obligatoire, nouvelle loi de l'instruction.

Nous n'avons pas à faire de M. l'abbé Hyvrie.

Qui ne connaît à Lyon ecclésiastique? Il suffit pour constater sa science trop modeste, la distinction libérale, la profondeur de son jugement, la douceur ferme et conciliante.

On avait dit de l'abbé professeur de philosophie de Lyon : « il a fait des peut en dire autant de M.

Depuis cinquante ans tête de l'établissement sous l'inspiration des élevés en matières d'élevés une pléiade d'hommes qui un nom dans les branches de l'intelligence humaine.

C'est la plus belle cour cendre ses cheveux blancs.

L'association des anciens offert à son vénéral supé en marbre du au ciseau d' sculpteur lyonnais, M. d.

Le Saint-Père lui-même sa bénédiction apostolique.

Pour clore cette fête, par la pratique de la charité, on n'aurait point oublié.

Napoléon dit un jour grenadiers : « Quand v dans vos villages et qu'o de la grande armée, vous nous en étions. »

Nous aussi, nous dirons de l'institution des Chartreux sortons. »

ÉPHÉMÉRIDES IMP

Lettre du Prince

En réponse à une lettre M. Jolibois par le prince J. Victor a cru devoir écrire vante au député de la rive.

Mon cher monsieur Jolibois,

Il y a quelque chose qui ble que de souffrir l'injustice où je suis placé d'publiquement. Vous qui m'ces circonstances difficiles dont je tiens à vous remercier pour quelles raisons j'ai pu quel m'est si amèrement regrettable.

C'est après de mûres réflexions.

« Oh! oh! voilà les invalides en route, dit Napoléon en riant; bonjour, garçon! Eh bien! tu es donc venu me voir? Allons! fais le tour; viens encore une fois à l'ordre de ton général. » Puis, s'adressant à son fils, il ajouta : « Conduis-le, Eugène. »

En passant son bras autour de la taille de Joséphine, il se dirigea vers l'entrée du château, devant laquelle nous trouvâmes les deux frères, Eugène, et Rapp qui avait embrassé de bon cœur le maréchal dans les bras et lui demandant pardon. Le vieux guide présenta son frère au premier consul, et lui fit remarquer qu'il n'était pas susceptible d'être atteint par la loi pour être contraint de rejoindre les drapeaux.

« C'est, dit-il, un engagement volontaire, mon général, et vous êtes son capitaine de recrutement. »

Et le brave homme se trouvait heureux! Il trépanait, ses yeux étaient pleins de grosses larmes, et son mouchoir s'agitait dans sa manche comme si ses deux mains eussent voulu se frotter l'une contre l'autre.

« Puisque je suis le capitaine de recrutement, dit Napoléon, il faut que le conscrit boive à la santé de la République et à la mienne. Mon fils, emmène ton soldat, tu lui feras raison en mon nom. »

Le vieux guide regarda aller le premier consul : tant qu'il put croire qu'il se retournerait, il fit assez bonne contenance; mais une fois qu'il ne le vit plus, la digue se rompit, il fondit en larmes.

« Allons, allons, mon vieux camarade! lui dit Eugène, un peu plus de force sur

nous-mêmes. Eh! que diable! vous êtes comme une femme. »

— Ah! mon Dieu! en parlant de femme, dit le manchot, j'ai fait de la belle besogne vraiment!

— Quoi donc?

— Eh! pardieu! j'ai parlé à la générale console comme je l'aurais fait n'importe à qui. Elle a tout de même l'air bien bonne, cette brave citoyenne-là...

— C'est ma mère, dit Eugène.

— Votre mère, mon commandant!... Pas possible! A quel âge qu'elle vous aurait fait? Et puis, le général, il n'est pas votre aîné de beaucoup... Vous vous moquez de moi. »

Eugène lui expliqua le genre de parenté qui l'unissait au général Bonaparte. Le vieux guide voulut alors boire à la santé de madame Bonaparte, mère de son commandant; et, en reposant le verre sur la table, il dit à son frère :

« Garçon, rappelle-toi que la citoyenne au chapeau jaune et aux rubans blancs, c'est la mère du commandant : je ne te dis que ça. »

Lorsque Napoléon jouait aux barres, on faisait une promenade; alors il n'y avait pas de reversis et l'on ne jouait pas aux échecs. Ce soir-là donc il se retira dans son cabinet, et nous restâmes dans la petite galerie qui est dans le salon. Joséphine avait été si effrayée par la vue de ces deux hommes, que rien ne pouvait la rassurer. Eugène était reparti pour Paris avec Bessières; il ne restait plus que Rapp. Mon mari était également retourné à Paris, attendu que, depuis l'affaire de Ceracchi et celle de nivose, les autorités gardiennes de la

ville avaient reçu du premier consul lui-même l'ordre spécial et péremptoire de ne point coucher hors de Paris. Madame Bonaparte n'avait donc personne pour la rassurer; car Rapp, si brave, si vaillant devant l'ennemi, n'avait plus sa raison libre dès qu'il lui fallait tenir tête à un danger dans lequel son général pouvait être enveloppé. Il y avait cent fantômes à combattre. Ce n'est pas qu'il reculait d'un pas devant eux, mais il ne rassurait pas ceux qui avaient peur. Le premier consul ne rentra pas dans le salon de la soirée; et jusqu'à onze heures, moment de la retraite générale, nous ne fîmes autre chose que de rappeler toutes les tentatives faites, depuis un an, contre la vie du premier consul. On me fit raconter dans le plus grand détail tout ce qui s'était passé à l'Opéra, le jour des Horaces et de l'affaire Ceracchi; mais ayant eu le malheur de dire que j'avais rencontré ce dernier dans une maison tierce, les questions arrivèrent en foule pour savoir si l'on n'avait pas de cornes et un pied fourchu.

« Voyez, disait Joséphine en pleurant, voyez : voilà un point sur lequel se réunissent les mêmes craintes. Junot, qui sait, comme commandant de Paris, tout ce que Bonaparte peut redouter; eh bien! son sommeil est troublé par la terreur, à un tel point qu'il ne reconnaît pas même sa femme. »

En effet, c'était ce qui m'était arrivé récemment lorsque, étant endormi et brusquement réveillé par moi, Junot m'avait lancé un coup violent dans la poitrine, croyant atteindre un assassin du premier consul.

Je répondis à cela que cet accident était arrivé le lendemain du 3 nivose, et dans toute l'ardeur de cette fièvre (litté-

ralement parlant) allumée dans le sang de Junot par ses craintes sur le salut de son général; « mais, ajoutai-je, les premiers conspirateurs n'existaient plus, et Saint-Régent est arrêté. »

Je disais cela pour tranquilliser Mme Bonaparte, que je voyais pâle et tremblante, car elle aimait le premier consul, et s'était rattachée à lui de toute la force qu'une reconnaissance sentie par un cœur peut faire naître. Elle pleurait, et me dit en m'embrassant : « Madame Junot, la figure de cet homme m'a fait une si terrible impression, que je suis sûre de ne pas dormir de la nuit... Et Bonaparte, quand il m'entend seulement me plaindre, il se fâche... Il n'a jamais rien à craindre, à ce qu'il prétend. »

Je me retirai dans ma chambre, et tout en remontant l'escalier à pente douce qui y conduisait, je me mis à causer avec M. et Mme de Lavalette de toute cette histoire de la soirée. Elle me troublait aussi et Mme de Lavalette lui donnait encore plus d'importance que moi. Quant à son mari, il ne faisait qu'en rire, et répondait à toutes nos attaques :

« C'est un ancien guide; un des chasseurs d'Eugène. »

— Mais, lui disait sa femme, Eugène ne peut répondre de tous ses hommes.

— Et puis, ajoutai-je de mon côté, le frère peut être en franc coquin, en admettant que le manchot, votre ami, soit un vrai fâlé; le voilà dans les guides... Enfin que Dieu nous protège...

— Ensuite, dit madame de Lavalette à son mari, tu comprends bien que...

— Oh! répond celui-ci en riant et en baillant tout à la fois, allons nous cou-

cher!... Le premier consul dort depuis une heure, et il irait bien s'il savait que nous sommes ici à deviser au lieu de faire comme lui. »

Nous nous retirâmes donc dans nos chambres; et minuit n'était pas encore sonné que le château tout entier, plongé dans le sommeil, aurait ressemblé à celui de la Belle au bois dormant, si, par intervalle, on n'avait vu refléter les rayons de la lune sur les armes de ces fidèles gardiens, de ces guides à cheval, qui parcouraient silencieusement le parc pour veiller à la sûreté de celui qui faisait alors celle de tous.

Tout à coup on entend un coup de feu... Il est parti des fossés du château!

A l'instant même et dans un délai moins court qu'il n'en faut pour reprendre notre respiration suspendue par la peur, tout le monde fut sur pied. Les femmes vêtues d'un seul jupon, les hommes avec un pantalon. Napoléon était déjà dans le corridor, en robe de chambre, avec un bougeoir à la main et criant de sa voix forte et sonore :

« Qu'on ne s'effraie pas! ce n'est rien! »

Il était aussi calme que si son sommeil n'eût pas été troublé; et j'en suis sûre, car en ce moment, par une singularité que je ne puis expliquer, je ne m'occupais que de lui et surtout d'examiner sa physionomie dans un pareil instant. Elle était calme et tranquille, sans indifférence; mais on voyait qu'il avait mille coudées au-dessus d'un péril commun. Sa destinée n'était pas remplie, et il le sentait. Rapp et M. Lacuée, ou peut-être bien Lemarrois, un des bons

fidèles aussi de cette époque, rent du parc, où ils étaient cendus, et annoncèrent d'un guide s'étant abattu pied sur une taupinière traversait la pelouse devant sa chute, sa carabine et avait mis tout le château en émoi.

dû quitter la maison de mon père, malgré le respect dont je n'entends pas me départir envers lui. J'ai le droit de penser librement. J'ai pour seule ligne de conduite celle qui nous a été léguée par l'Empereur Napoléon 1^{er} et par l'Empereur Napoléon III. Je l'ai dit d'ailleurs, dans une récente occasion, en recevant un témoignage public de sympathie qui m'était adressé.

Ce grand héritage qui nous a été transmis à mon père et à moi, à moi après lui, je le garderai intact, car sans la tradition napoléonienne, je n'ai pas de raison d'être. J'ai écrit la lettre de Moncalieri, c'est vrai ; mais j'ai le sentiment de n'avoir pas manqué à la parole donnée sous des conditions qui n'ont pas été tenues. Je ne pourrais consentir à participer à des actes contraires à mes convictions politiques et à ma foi.

Quant à mon honneur, j'en suis le personnel gardien ; j'en ai souci pour moi-même, et ma conscience ne me reproche rien.

J'ai résolu de me soustraire à des solidarités compromettantes.

Je vous donne ces explications pour vous et pour mes amis, bien décidé à ne plus répondre à de nouvelles attaques et à garder désormais le silence que ma situation commande.

Croyez, mon cher Jolibois, à mes sentiments affectueux.

VICTOR NAPOLÉON.

Il serait à désirer que cette lettre, écrite avec la franchise de la jeunesse et sous l'inspiration d'un profond respect pour l'autorité paternelle, mit fin à cette polémique aussi nuisible qu'inutile qu'a soulevée le parti pris par le prince Victor de se soustraire politiquement à l'influence de son père.

Cette décision n'a pas plu à tout le monde, car,

Un journal assure que, devant l'effet produit par les lettres publiées hier dans le *Figaro*, un certain nombre de membres du groupe de l'Appel au peuple ont, dans une réunion tenue hier soir chez l'un d'eux, résolu de proclamer le prince Louis comme prétendant impérialiste aux lieu et place des princes Jérôme et Victor, qui seraient déclarés déchu.

S'il nous était possible de prendre au sérieux cette scission fantaisiste, nous la regretterions vivement car elle n'est nullement conforme à la doctrine impérialiste.

En matière politique l'impatience ne vaut rien ; et les caprices de quelques uns doivent passer inaperçus et ne sont que des grains de sable qui ne peuvent arrêter les mouvements populaires.

Ne vaudrait-il pas mieux mettre un frein à ce désir légitime, il est vrai, mais inconsideré, de précipiter les événements au mépris d'une hérédité toute tracée ? On lit, en effet, dans *Le Matin* :

Le prince Napoléon est malade, très malade, et son état de santé inspire les plus vives inquiétudes aux quelques hommes qui ont suivi sa fortune.

On sait que, voilà six mois, une excroissance graisseuse apparut à la tempe droite du prince, au-dessus de l'œil. Cette excroissance, dont le volume resta longtemps stationnaire, s'est développée dans des proportions très sensibles depuis un mois. Aujourd'hui elle a la grosseur d'une petite noix. A sa base la peau s'étend en large.

Le prince Napoléon est très chagrin, car cette excroissance graisseuse, qui est incurable à cause de l'état diabétique du malade, le défigure complètement. Vu de profil, du côté droit, son masque est complètement déformé par la loup. Il ne ressemble plus à Napoléon 1^{er} que comme une caricature malveillante. On comprend que le prince, qui a toujours été si glorieux de sa ressemblance avec le grand Empereur et qui a toujours soigneusement entretenu cette ressemblance, soit très affecté de cette déchéance physique.

Il se cache ; il ne veut pas être vu par les personnes qui ne sont pas de son intimité.

Il est bien entendu que nous laissons à notre confrère la responsabilité de cette consultation médicale. Nous croyons que cette loup est un grossissant qui lui a rapproché un avenir qu'il désire et qu'il escompte.

Il devrait pourtant savoir que rien ne dure comme les vieux pots raccommodés.

Nous avons lu dans un journal de Lyon le renseignement suivant qui lui est parvenu de Vienne :

Vienne, 30 juin.

A la cour de Vienne où, dans l'entourage de l'empereur, on avait gardé quelques sentiments à l'égard de la famille Napoléon, il y a un revirement complet. On n'ose plus même prononcer leur nom depuis la querelle du prince Jérôme et son fils ; et on ne les considère plus comme pouvant être des prétendants acceptés par les familles monarchiques d'Europe.

Nous félicitons notre confrère de recevoir les confidences de la Cour d'Autriche.

Nous croyons que la France n'est pas disposée à se laisser imposer un souverain par la Sainte-Alliance, comme en 1814, et qu'elle saura se donner le gouvernement qui convient le mieux à son génie politique et à son activité commerciale.

Nous apprenons que, mercredi soir, une réunion bonapartiste a eu lieu salle Rivoli, sous la présidence de M. Maurice Richard.

M. Pascal a exposé les origines de la situation du prince Victor vis-à-vis de son père, puis il a fait un chaleureux appel à tous les pères de famille.

L'assemblée a répondu à son discours par des acclamations, et a voté l'ordre du jour suivant :

« Considérant que le prince Victor a méconnu ses devoirs envers son père, « l'assemblée assure le prince Napoléon « de son entière sympathie dans la crise « douloureuse qu'il traverse et s'en « gage à persévérer dans sa politique. »

M. Pascal est-il bien renseigné sur les motifs qu'il a exposés ? Nous en doutons.

En tout cas, la crise douloureuse que traverse le prince Napoléon doit venir que de sa loup et de sa mauvaise politique.

BRUITS DE LA VILLE

Des escrocs lyonnais, des filous de haute volée, cherchent encore à duper les malheureuses victimes qu'ils ont faites dans notre ville.

Un nommé Richard-Koenig, en ce moment à Bruxelles, condamné à 6 mois de prison pour vente de titres tels que : le *Provincial*, le *Syndicat Lyonnais*, le *Syndicat Parisien*, au cours de 300 fr., cherche à échanger dix de ces titres contre une action de la caisse Lemaire ne valant pas 5 fr.

Cette manœuvre est faite pour faire décharger le sieur Richard de cette peine de six mois de prison. Le 25 décembre prochain, s'il réussit, il se présentera devant la Cour de Paris, avec les adhésions et démontrera qu'il a soldé ses victimes.

Ceux qui ont été volés et trompés par ce faiseur, sont avertis.

Ce serait le comble de la bêtise de venir implorer la clémence de la justice pour rendre à ce monsieur la liberté. « de renouveler ses exploits. »

N'existe-t-il pas une circulaire de l'Inspecteur d'Académie, qui interdit aux instituteurs et aux institutrices d'accepter aucun cadeau de leurs élèves.

Pourquoi l'Administration académique tolère-t-elle que les élèves d'une école communale soient partagés en trois séries et aillent dans un local situé en dehors du groupe scolaire offrir un cadeau à la directrice.

La division en séries est basée sur le montant de l'offre. Il y a la série à 3 fr., celle à 2 fr., celle à zéro.

Cette mendicité laïque et un peu obligée s'exerce envers des enfants d'ouvriers, manque de dignité.

Nous espérons que l'Inspecteur d'Académie fera une enquête et qu'on rappellera cette directrice d'école aux règles de la convenance.

Pour faciliter l'enquête, nous dirons que l'école est dans le 2^e arrondissement.

On annonce comme certaine, la nomination dans l'Ordre du *Mérite agricole*, de M. Burelle, directeur de l'Union mutuelle des propriétaires.

Il est certain qu'après l'honorable M. Ferrand, décoré récemment du même Ordre, le directeur de la Société indore est un des hommes qui rendent chaque jour à l'agriculture le plus de matières utilisables.

Le dévouement et les efforts de notre concitoyen sont, nuit et jour, continus, et l'on a fort apprécié dans certains lieux ses services... d'hiver.

M. Schwartz, le fameux rosériste lyonnais, vient d'être décoré de l'Ordre du *Mérite agricole*.

Les roses pour lui n'ont plus d'épines. L'Association horticole lyonnaise dont il fait partie et qui a honoré de ses médailles les apports et les collections de M. Schwartz, peut à juste titre être flattée de la distinction accordée à l'un de ses membres les plus habiles dans la culture des rosiers.

L'*Officiel* publie la liste des candidats à l'Ecole navale admis à subir les épreuves orales. Nous y avons vainement cherché le nom de Palisse.

Nous avions donc raison de dire que le Conseil municipal avait toujours le temps de voter les bourses lorsque les candidats étaient admis ; un long délai séparant toujours la nomination de l'entrée à l'Ecole. On discutera alors utilement et on ne perdra pas un temps précieux.

Des demandes se sont produites pour l'Ecole polytechnique. Nous invitons la Commission à bien s'informer des situations, il y en a quelques-unes qui ne supportent aucun examen.

SILHOUETTES MUNICIPALES

Le citoyen PALLANDRE. — Gros, barbe longue et touffue, crâne largement tonsuré, à l'air d'un carme en bourgeois, mais non déchaussé. Il siège au rang le plus élevé de la gauche et se trouve le plus rapproché du public. Fait pendant au citoyen Chéron qui siège en haut et à droite. On dirait deux cariatides mouvantes.

Impérialiste bouillant, le citoyen Pallandre, franc-maçon de vieille souche, s'est converti à la République à propos d'une vente de terrain.

Reich propriétaire foncier, le citoyen Pallandre vend toujours des terrains sans jamais en acheter.

Il est un des heureux héritiers qui ont vendu à la ville le terrain de l'Ecole de médecine dans les profondeurs duquel il a enterré civilement ses opinions impérialistes.

Ancien membre du conseil des marguilliers de Saint-André, il tendait religieusement sa tabatière à l'index du curé Haour, tant qu'il lui vendait des terrains. Il est devenu anticlérical dès que les ventes n'allèrent plus.

Il n'est pas un des lumières du Conseil, tant s'en faut : il veut, avec Valensant, rejeter toutes les industries au delà de Saint-Fons, parce qu'il a sur les terrains des Rivières, un plan aussi bien arrêté que celui de Chéron sur le Parc.

D'ailleurs, il possède des terrains aux Rivières, qu'il veut transformer en un second Passy.

Homme de position et d'opposition, il n'a pas daigné se rendre à la réunion du Grand-Trou, pour examiner les résolutions à prendre au sujet des tramways. C'est pourquoi il passe par la rue Bourbon pour aller aux Rivières, et utiliser sa carte de circulation.

Notre premier article sur les tramways nous a valu la visite officieuse de l'honorable M. Mathieu, administrateur délégué, et la rencontre fort heureuse du sympathique M. Bouvier, chef d'exploitation de la Compagnie des tramways.

Ces Messieurs, pas aussi habitués à la liberté de discussion que l'avoué Chappuis, leur Conseil judiciaire, voulaient presque nous enjoindre d'avoir à cesser nos études sur le fonctionnement des tramways, au point de vue des intérêts publics dont nous nous faisons les énergiques défenseurs.

Nous tenons à renouveler publiquement l'offre que nous avons faite à ces Messieurs, d'insérer *in extenso* toutes les rectifications qu'ils croient devoir apporter à nos articles.

Les Tramways à Lyon

2^{me} Article

En 1855, au moment de la régénération lyonnaise, le service des transports était divisé en autant d'entreprises qu'il y avait de directions à desservir.

On voyait les omnibus du midi, du nord de Lyon, ceux de Montplaisir, Villeurbanne, Sainte-Foy, Vaise et Saint-Clair.

Le public payait cher pour être cahoté et transporté en petite vitesse.

On concéda à cette époque à la Compagnie des Omnibus le monopole de transport dans la ville et dans un rayon de 8 kilomètres au delà des fortifications. La durée de ce monopole était de 30 ans.

On peut reprocher aux administrateurs signataires de ce traité, de ne pas avoir conservé une clause de rachat et de droit pour la Ville d'imposer à la Compagnie de se servir des systèmes perfectionnés ou d'abandonner le monopole.

On était en 1855, bien arriéré en fait de transports. Lyon avait 250,000 habitants, les routes des environs étaient loin d'être irréprochables, le trafic en voyageurs était très restreint.

Aux voitures à volonté, on substituait des omnibus plus confortables, des chevaux plus robustes, un personnel plus discipliné. C'était du progrès.

En 1864, on vit se produire les premières tentatives pour substituer aux omnibus les voitures à vapeur et les chemins de fer à véhicules traînés par des chevaux.

La Compagnie des Omnibus avait peine à faire face à ses engagements, surtout depuis la création du transport par bateaux omnibus.

Le progrès venait d'une aile rapide : Paris, Vienne, Marseille, Nancy, Le Havre, Lille, Bruxelles, Genève étaient sillonnées de tramways. Lyon avait des omnibus.

Le 20 novembre 1875, par une délibération depuis longtemps attendue, le Conseil municipal adopta le réseau incomplet que nous avons. A ce moment faisaient partie du Conseil les citoyens Gailletton, Valensant, Rochet, Combet, Carlot, Delmassa, tous encore conseillers à cette heure.

Aux réclamations formulées dans les enquêtes, on répondait par des promesses. Laissez faire, disait-on ; une fois installée la Compagnie fera plus encore qu'on ne lui demande. On voit aujourd'hui les résultats de ces belles promesses.

La Compagnie ne voulait que la concession dans les conditions fixées par elle. Elle l'a obtenue et elle la tient encore pour quarante ans.

Les tramways, au dire des conseillers municipaux, allaient enrichir la population.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'à partir de la rétrocession de la concession à la Compagnie, certains personnages ont bien fait leurs affaires.

Nous en connaissons qui, pauvres hères à cette époque, ont à cette heure pignon en loie et ferme à la campagne.

Oh ! loin de nous la pensée qu'on pourrait nous prêter. Si nous citons ces faits, c'est pour prouver qu'un réseau de tramways enrichit toujours les habitants d'une ville, et que les conseillers municipaux sont, tout comme les autres, favorisés par la fortune.

Pas une fois ne s'est élevée dans ce conseil républicain pour défendre les intérêts de la population. La Compagnie n'a demandé que les lignes qu'elle a voulu demander ; elle a placé ses têtes de lignes plus près possible de la ville, elle a fixé elle-même ses tarifs. On a tout accepté et on lui a même accordé le

droit de relever ces tarifs au bout d'une année d'exploitation, tant on voulait la favoriser.

Il y avait en exploitation, lors de la création des tramways à Lyon, de nombreuses lignes soit à l'étranger, soit en France. On pouvait se renseigner sur le développement du nombre de voyageurs qui accompagnent ces créations. Par suite, on ne devait pas se livrer pour quarante ans, sans aucune réserve et sans aucun aléa de pouvoir utiliser, au profit de la population, les progrès accomplis dans ce système de transport.

Grâce à cette ignorance et à cette incurie, la Compagnie est matresse non seulement de la ville de Lyon, mais du département du Rhône.

Voici les résultats de son exploitation en 1883 :

Le nombre des voyageurs transportés s'est élevé à 20,269,515 pour les tramways seuls.

Ce qui donne en moyenne et par jour 55,533 voyageurs.

Les anciens omnibus transportaient en 1873 3,619,500 voyageurs.

Si l'administration avait eu tant soit peu souci de l'intérêt de la population, n'aurait-elle pas forcé la Compagnie à établir des tentes sur les impériales des voitures.

Qu'on ajoute à ce chiffre de 20,269,515 tous les voyageurs qui seraient montés dans les tramways si ceux-ci étaient couverts, on arrive à 20,500,000 au moins.

La recette brute s'est élevée avec la vente des fumiers à 2,674,135 fr. 30, les fumiers entrent dans ce chiffre pour 58,803 francs.

Les dépenses d'exploitation ont atteint le chiffre de 1,930,078 fr. 69.

Le bénéfice a donc été de 744,056 fr. 69.

Mais allons plus loin.

Il est certain que les frais d'exploitation seraient restés les mêmes si l'ont transporté, les jours de pluie, tous les voyageurs qui n'ont pas voulu se mouiller sur l'impériale des voitures, et donner pour cela 10 centimes.

Or, si nous ajoutons seulement 120,000 voyageurs perdus pour cause de pluies, dans une année, le prix moyen de transport étant de 0,12885, on aurait un lieu de 744,056,69 de bénéfices, un bénéfice augmenté de 65000 francs, soit en total 759,000 francs.

Ainsi trois ans après la mise en exploitation, les bénéfices s'élèvent presque au quart du capital engagé, et la production kilométrique dépasse pour plusieurs lignes celle du chemin de fer P. L. M.

En 1875, le Conseil municipal savait tellement peu ce qu'il faisait, que sa seule crainte était de voir les tarifs insuffisants. On lui avait persuadé que cette affaire serait mauvaise.

Le capital engagé est de 5,000,000, et à côté de lui existent deux séries d'obligations, la première s'élevant à 1,537,250 ; la deuxième à 1,537,250 ; soit un total 9,000,000.

Il est vrai que la Compagnie exploite les tramways, les Cars-Rippert et les voitures de place.

Il est évident que ce trompe l'œil, ce passif établi de telle sorte qu'il déroute les déductions de l'administration supérieure.

Le réseau lyonnais concédé le 17 mai 1879, a une longueur de 43 kilomètres 653 mètres. La Compagnie n'exploite que 43 kilomètres 105 mètres.

Dans le *Journal Officiel* du 16 mai 1883, et dans celui du 4 avril 1884, on voit la déclaration suivante, faite conformément à une clause du cahier des charges qui force la Compagnie à produire tous les trois mois le résultat de son exploitation.

Dépenses de premier établissement : Construction de la voie 5.282.768 Matériel..... 3.604.232

Total, 8.887.000

Compara ces chiffres à ceux donnés dans l'Assemblée générale des actionnaires pour cette année 1884.

Construction de la voie 3.147.551 Matériel roulant..... 1.098.750

Total, 4.246.301

Ainsi donc pour l'administration le réseau lyonnais a coûté : 8.887.000 et pour les actionnaires : 4.246.301

Soit simplement la différence de..... 4.640.699

Ces déclarations excessives ont un but que nous ferons connaître. Quant aux chiffres que nous avançons, la Compagnie elle-même ne peut les contester. Mais dès à présent, nous pouvons dire que le Conseil municipal, qui a rétrocedé à la Compagnie, a trahi les intérêts de la population par incapacité ou toute autre cause.

Avec tous les monopoles, eaux, gaz, la Ville, dès que les bénéfices atteignent 9 %, du capital engagé, participe aux bénéfices.

C'est ainsi que la Ville a à recevoir de la Compagnie des eaux une somme à fixer. La Compagnie du gaz lui paye en nature, c'est-à-dire en éclairage gratuit, près de 600,000 francs, et 100,000 francs en espèces pour l'exploitation de la rive gauche du Rhône.

Si les tramways, la ville ne reçoit rien. Le traité avec la Compagnie est fait avec cet esprit d'équité démocratique qui a présidé à la confection des autres, la Ville aurait à recevoir chaque année plus de 200,000 francs.

Le capital engagé dans les tramways étant de 5,000,000 et non de 8,887,000, exige 250,000 fr. d'intérêts. Il reste 550,000 francs, et en accordant encore 200,000 francs pour réserves et amortissements, il resterait près de 400,000 francs à partager.

Pendant 40 ans, la Ville perdra donc

8,000,000 francs, d'après les résultats de 1883 ; mais la perte sera plus forte, car les recettes progressent constamment.

Cet exemple ouvrira-t-il les yeux de ceux qui s'intitulent financiers au Conseil municipal ?

Verront-ils par là le développement dans la circulation, résultant des progrès de l'industrie des transports ?

Verront-ils la faute de leurs devanciers, d'avoir lié pour 40 ans la population et de lui faire payer ses transports bien plus cher qu'elle ne devrait les payer ?

Voilà les gens qui devraient tout réformer, qui devaient faire baisser les prix d'une foule de choses. Ce bénéfice de 200,000 francs réalisé avec les tramways payait un groupe scolaire chaque année.

Mais des révélations faites par la Compagnie des tramways à ses actionnaires, il résulte une chose plus singulière encore.

(A suivre)

CALINO-COURRIER

Le choléra à Lyon.

M. X... essaye un vêtement chez son tailleur :

— Faites attention que le col de mon veston soit bien ras au gilet.

— Monsieur aura le collet ras.

— Mon cher, disait un Marseillais à un Gascon, j'ai l'ouïe si fine qu'avant hier j'ai entendu les anges chanter dans le ciel.

— C'est bien mieux, riposta le Gascon, moi, l'autre jour, j'ai entendu un muet qui parlait... avec les mains.

Le comble de la danse pour une cuisinière : Faire danser l'anse du panier.

Le comble pour un chat, c'est d'avaler un radeau.

Le comble pour un dégraisseur : prendre l'embonpoint.

CHOLÉRINE UNIVERSITAIRE

Personne n'a succombé Mais tous ont été frappés.

Maîtres, élèves, garçons, Sœurs de l'infirmerie, et un mot tous les humains de nos deux lycées ont payé leur tribut à la cholérine.

D'où vient le fléau ? d'un porc galeux, pelé, qu'on a mal assaisonné, ou de champignons vénéneux ? Ce dernier cas n'est ni vrai, ni vraisemblable, vu le prix élevé des champignons. Le seul admissible est le premier. Le jambon coûte peu et rehausse le classique épinard.

Pendant nous qui avons vécu de longues années, dans ce lycée, qui y avons, ainsi que nos enfants, mangé le haricot préhistorique, nous sommes mieux que personne convaincu que le lycée paie pour avoir bon, mais que la préparation est défectueuse. Cet accident regrettable est dû à la négligence des employés inférieurs préposés à l'alimentation.

Un peu plus de haute surveillance économique, quelque peu de glace pour conserver les viandes fraîches, un régime approprié aux chaleurs que nous traversons, plus de variété dans les menus et tout ira bien.

Que nous demandons, c'est que la cuisine soit faite par un véritable maître coq.

Le ministre de l'instruction publique va créer, dit-on, à côté de toutes les autres agrégations une agrégation culinaire, indispensable désormais à tous ceux qui se destinent à la confection de la popote universitaire. Les titulaires manquent pour le moment. M. l'Econome du Lycée peut se procurer néanmoins des sujets émérites.

Il y a à Lyon des écoles normales de cuisine supérieure, et pour n'en citer que quelques-unes, nous désignerons les établissements Bonfils, Casati, et du Helder. Nous passerons sous silence les établissements du conseiller général Ch. Gailletton, qui représentent dans leur spécialité la cuisine élémentaire. M. l'Econome pourra trouver dans les établissements cités des cuisiniers rompus à tous les mystères de la marmite. Si ces licenciés-ès-bouillon ne savent pas tourner une version, ils savent tourner une omelette au rhum, ou une brandade de morue. Sur leurs tisons, les entre-côtes, les romteaks se dorment à rendre le soleil jaloux.

Le choix du fonctionnaire chargé dans un lycée de l'alimentation matérielle est délicat, nous le savons. Un économe quelque habile qu'il soit, éprouve toujours un embarras lorsqu'il propose au ministre la nomination d'un cuisinier, ou qu'il demande pour ce dernier les palmes universitaires.

M. l'Econome est sans doute un lettré, peut-être un commentateur de Brillat-Savarin. Il s'inspirera, nous n'en doutons pas, dans le choix d'un cuisinier de cette vérité due à l'auteur de la physiologie du goût : « On devient cuisinier, mais on naît rotisseur. »

Avoir un rotisseur au lycée ! Oh ! nos vœux ne vont pas jusque-là ! Non ! erait un rotisseur. Qu'on ait un cuisinier, et non un rotisseur chargé de la cuisine. Pourqu'un par une préparation mauvaise dénaturer des aliments de bonne qualité ? Si la France est assez riche pour payer les dépenses de la République, elle doit être assez riche pour nourrir convenablement les lycéens et leurs maîtres.

Le ministère-choléra.

Décidément, le cabinet Ferry était présidé.

Voici la prédiction sinistre qu'on trouve en écrivant les uns au-dessous des autres les noms des onze ministres actuels et des deux compères qui les mènent dans la coulisse :

Jules Révy
Rayn
Jules Ferry
Falli
Mres

Campenon
Martin Fe
Gillée

Walde
Hoch
Hériss
Wit
Léon
Meline
Pey
Tir
ard

Sans commentaires !

LETTRE D'UN DOCTEUR

« Monsieur Auguet,

« Je ne puis résister au désir de vous exprimer toute ma satisfaction au sujet de votre excellent VIN AUGUET, tonique réparateur. Dernièrement, j'ai été assez sérieusement malade et la convalescence a été de courte durée, grâce à votre Vin dont j'ai fait usage et qui m'a remis promptement sur pied. Aussi me ferai-je un devoir et un plaisir de le recommander à mes clients. »

NOTA. — Dépôt du VIN AUGUET : les bonnes pharmacies et chez l'inventeur, rue Thomassin, 8, Lyon, lequel tient l'original de la lettre ci-dessus à la disposition du public.

DESTRUCTION INFAILLIBLE

des Punaises, Puce, Poux, Mouches, Cousins, Cafards, Mites, Fourmis, Chenilles, Charentons, etc.

Le flacon, 12 fr. ; 50 gr. par poste, 1 fr. 95. E. GALZY, fabr., 28, rue Bugeaud, LYON.

CONSEIL MUNICIPAL

de la soierie, occupa de nombreux ouvriers. Aujourd'hui, ceux qui travaillent — et ils sont peut-être 500 au lieu de 6000 — travaillent 8 heures au lieu de 10 heures.

Vous avez ramené le courage de ses malheureux ouvriers, au citoyen Dupuy, ils vous en remercient.

On leur viendra en aide, on leur distribuera peu, il est vrai, mais quand on a fait ? ? ? un sou ne vaut-il pas un louis ? Les tisseurs aussi prendront part à ces largesses, grâce au citoyen Gramusset. On nomme une commission, au scrutin secret, elle compte deux membres par arrondissement qui seront chargés de distribuer les secours votés.

A la rentrée du Conseil qui s'était retiré pour désigner les membres de cette commission, le décor est changé.

Le financier Rossignaux préside. Le maire s'est éclipse, probablement prévenu de la motion du citoyen Affre.

On vote les dépenses pour la fête du 14 juillet. Le dernier article voté, le citoyen Affre demande la parole.

« La discussion est close, le vote est acquis » lui répond le financier Rossignaux.

Le citoyen Affre proteste. Protestez tant que vous voudrez, lui dit le président, la discussion est close.

En face de cette attitude, le citoyen Affre et le citoyen Fichet se lèvent :

Nous n'avons plus rien à faire ici, disent-ils, on nous retire la parole et d'une façon tout à fait cavalière.

Le Conseil et le public ne peuvent contenir leur indignation, on murmure devant l'attitude inconvenante du financier (?) Rossignaux.

Qu'a donc en effet ce conseiller, pour

parler ainsi et traiter ses collègues comme il les traite ?

Qu'est donc cet adjoint, quel est donc son savoir, quels services signalés a-t-il donc rendus ? Quand le citoyen Rossignaux voudra prendre les allures qu'il a prises hier, il ne faudra pas qu'il soit dans la position où il se trouve. Il est logé à l'œil par le Maire. Si demain M^{me} Rossignaux n'était plus institutrice, il ne serait plus logé gratuitement, et peut-être alors il serait moins dévoué à la politique du Maire.

Un conseil au citoyen Rossignaux : Plus de politesse ne nuira en rien à ses talents ; il aura toujours sa carte gratuite de 1^{re} classe sur la *feuille*, il voyagera toujours pour rien dans les tramways.

Cette leçon lui profitera. En tout cas, lorsqu'il présidera, il fera bien de faire monter quatre urbains à cheval pour charger le public, s'il lui marchande ses applaudissements.

Le calme se rétablit. Le citoyen Affre demande 1500 fr. pour paviser et illuminer les églises.

C'est trop, citoyen. Celui qui marchait pieds nus, et qui est venu proclamer à la face du monde, l'égalité, la fraternité, Celui qui a affronté les hommes n'est pas si exigeant. Le citoyen Fichet demande un drapeau seulement. Va pour un drapeau.

Les Seurs de charité, qu'anime le souffle de ce Maître des rois et des nations, n'en soigneront pas moins bien les cholériques. Dans leurs prières, elles demanderont encore que Dieu veille sur la France, et pardonne à nos deux Jules toutes les bêtises qu'ils ont faites.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

Le théâtre des Célestins a donné samedi, au bénéfice de M. Dalbert régisseur général, la première représentation de la *Flamboyante* de MM. Prunier, Cohen Valabré.

La salle, malgré l'attrait de cette nouveauté, était loin d'être garnie, la foule s'était tenue à l'écart pour ne pas affronter une chaleur torride.

La *Flamboyante* est une copie un peu pâle du *Procès Vauradieu* que nous avons jadis applaudie à l'ancien théâtre de Bellecour. C'est toujours le mari qui, houspillé par une belle-mère invraisemblable, fuit le domicile conjugal sous un prétexte plus ou moins plausible pour rechercher des distractions qu'il ne peut trouver au foyer conjugal.

Le capitaine Bernard, de la *Flamboyante*, exposé aux mêmes tribulations, emploie le même moyen pour faire des fugues à Paris où le retiennent les beaux yeux de Mlle Angèle Langelot, professeur de piano pour les deux sexes.

Un beau jour, la perfide belle-mère de Bernard a découvert le truc employé par son trop volage gendre et alors c'est une chasse perpétuelle qui rappelle les scènes du *Chapeau de paille d'Italie* et dans laquelle, le fameux capitaine Bernard qui n'a jamais commandé aucun bâtiment vient se faire prendre au trébuchet chez sa belle.

L'interprétation est bonne. Demy met beaucoup de naturel dans le rôle du faux capitaine Bernard, Dalbert qui remplit celui d'un vieux loup de mer joue avec bonhomie et candeur sans parvenir à être comique.

Le rôle d'Angèle est tenu convenablement par M^{me} Vallée ; Mercier, Reine et Rogu, M^{me} Simon-Jalabert et Billau apportent un ensemble heureux.

On annonce les représentations de MM. Daubray, Milher, M^{me} Augustine Leriche 1^{re} Soubrette du Théâtre de l'Ambigu, et de M. Munier du théâtre du Palais-Royal qui interpréteront la comédie nouvelle, le *Train de Plaisir*, le grand succès actuel du Palais-Royal.

JUVÉNIS.

SPORT NAUTIQUE

Courses à l'Aviron

Spécialement réservées aux amateurs membres de Sociétés nautiques.

Voles gigs (seniors), quatre avirons de pointe et un barreur, 3,000 m., deux virages.

1^{er} prix (offert par les membres du Club nautique) : une médaille d'argent et 1,000 fr. ; 2^e prix : une médaille d'argent et 500 fr. ; 3^e prix : une médaille de bronze et 200 fr. ; 4^e prix : une médaille de bronze et 100 fr. — Entrée : 50 fr.

Voles gigs (seniors), deux avirons de pointe et un barreur, 2,000 m., un virage.

1^{er} prix : une médaille d'argent et 400 fr. ; 2^e prix : une médaille d'argent et 200 fr. ; 3^e prix : une médaille de bronze et 100 fr. — Entrée : 30 fr.

Bateaux de construction libre, trois rameurs de couple, sans barreur, 2,000 m., un virage.

1^{er} prix : une médaille de bronze et 100 fr. ; 2^e prix : une médaille de bronze et 50 fr. — Entrée : 5 fr.

Skins, 2,000 m., un virage.

1^{er} prix : une médaille d'or (offerte par la Société de tir de Lyon) et 150 fr. ; 2^e prix : une médaille d'argent et 100 fr. ; 3^e prix : une médaille de bronze et 50 fr. — Entrée : 10 fr.

Voles gigs (juniors), quatre avirons de pointe et un barreur, 3,000 m., deux virages.

1^{er} prix : une médaille de vermeil (offerte par la Société de tir de Lyon) et 400 fr. ; 2^e prix : une médaille d'argent et 200 fr. ; 3^e prix : une médaille de bronze et 100 fr. — Entrée : 30 fr.

Voles gigs (juniors), deux avirons de pointe et un barreur, 2,000 m., un virage.

1^{er} prix : une médaille d'argent et 200 fr. ; 2^e prix : une médaille d'argent et 100 fr. ; 3^e prix : une médaille de bronze et 50 fr. — Entrée : 20 fr.

Bateaux de construction libre, deux rameurs de couple, sans barreur, 2,000 m., un virage.

1^{er} prix : une médaille de bronze et 100 fr. ; 2^e prix : une médaille de bronze et 50 fr. — Entrée : 5 fr.

Voles gigs, un rameur, 2,000 m., un virage.

1^{er} prix : une médaille d'argent et 100 fr. ; 2^e prix : une médaille d'argent et 75 fr. ; 3^e prix : une médaille de bronze et 50 fr. — Entrée : 5 fr.

LOGOGRIPE

Sous le régime aimable auquel on doit Ferry On aime à tout changer, et le peuple ahuri En cherche la raison, mais c'est peine inutile ! Jadis, pour canonner, l'énorme projectile Que lance le canon suffisait amplement ; Aujourd'hui c'est trop peu : notre gouvernement Nous montre avec orgueil cette métamorphose : Il allonge le mot et raccourcit la chose ! Un enfant fait cela d'un peu de pain mollet, Mais nos chers gouvernants, triés sur le volet, Faisant à qui mieux mieux assaut de vaillance N'ont eu qu'à se servir de leur propre sottise ; C'est nant de cela que l'en meurt au Tonkin ! C'est cruel ! direz-vous. — Non, c'est républicain.

René STINE.

Nous publierons dans le prochain numéro, les noms de nos lecteurs qui nous auront envoyé la solution.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation de fin juin s'est faite tant bien que mal pour les acheteurs à des cours encore plus bas que celle de la quinzaine précédente.

Et l'on dit que ce n'est pas fini. Tout conspire contre la Bourse, la politique dévoyée de notre gouvernement à l'extérieur encore plus qu'à l'intérieur et tous les fleaux de la terre se mettent encore de la partie.

Le choléra est devenu une arme terrible entre les mains des bassiers qui s'en donnent à gogo sur le dos des rares acheteurs. Si ceux-ci ont les reins assez solides pour résister à l'automne, ils auront en quelques brassées remonté le courant.

On disait hier, autour de la corbeille, à cancan, que nous avions eu, en bienôt 14 ans, les sept années de vaches grasses, et que nous n'avons plus que six mois à attendre pour voir la fin des sept vaches maigres.

Personne, malheureusement, n'est prophète en son pays, et encore moins à la Bourse.

Après la liquidation, il y a eu quelque velléité de reprise qui n'a pas duré vingt-quatre heures.

Les valeurs se sont mises à fondre entre les mains des acheteurs, comme le beurre dans la poêle à frire, et les imprudents se sont encore brûlés les doigts.

Il n'y avait qu'une spéculation à faire, c'était d'acheter du phénol et d'en fourrer partout.

Dans les ministères, dans les préfectures, dans les mairies, dans les robes des magistrats, jusque dans les culottes des gardes champêtres, tout est en décomposition, tout est pourri : la République est gangrenée jusqu'aux os, elle sent déjà bien mauvais.

Il faut se boucher le nez en regardant la cote officielle.

On cote les valeurs, puisqu'il faut leur donner un prix quelconque ; mais qu'il arrive quelques avaries au Tonkin, que les confédérés se séparent en se faisant un pied de nez, que les recettes dans le recouvrement des impôts diminuent encore, ce sera un effondrement épouvantable et un saut qui peut général.

Les agents de change pourront aller se coucher, ils auront gardé les couvertures.

Le gérant : BRUN.

Imp. X. Jevain, rue Sala, 44, Lyon

LES GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

A LA VILLE DE LYON

Commenceront leur MISE EN VENTE de FIN DE SAISON lundi et jours suivants

Elle sera composée de fins de pièces, coupes de robes et coupons dans tous les tissus, ainsi que de plusieurs opérations faites récemment dans les principales fabriques de France et d'Angleterre ; tous ces articles, sans exception, seront vendus

A MOITIÉ PRIX DE LEUR VALEUR RÉELLE

et nous affirmons aux dames qu'aucune maison de nouveauté en France n'a jamais offert des prix semblables à ceux de cette mise en vente, comme on pourra en juger plus bas et par des échantillons qui seront remis à toutes les personnes qui en feront la demande

Comptoir de Soieries.

FOULARDS imprimés tout soie, largeur 60 c., dessins riches et nouveaux, vendus toute la saison 2 45, à 1 25
POULARDS sergés tout soie, impressions riches, d'une valeur de 5 fr. 30, réduits à 3 90
TAFETAS grisâtres tout soie, largeur 50 c., petites dispositions très variées ne val. pas moins de 2 fr. 35, à 2 25
PONGÉE de l'Inde, garanti à l'usage, vendu toute la saison 28 fr. la pièce de 9 mèt. largeur 90 c., à 19

Comptoir des Costumes.

COSTUMES percale d'Alsace, toutes nuances, corsage garni de broderie, jolie blonde en métal, vendus toute la saison 25 fr. réduits à 15 90
PEIGNOIRS, toile de Vichy, rayés ou unis, d'une valeur de 8 50, à 4 75
PEIGNOIRS percale d'Alsace gr. teint, garnis de broderies ou dentelles, vendus toute la saison 4 fr. 50, réduits à 2 25
JERSEYS toutes nuances, garnitures broderies, à 14 50
JUPES drapées, damiers toutes nuances en beau linage, d'une valeur de 40 fr., réduits à 25

Comptoir des Fichus.

10,000 FICHUS anans et bengali, nuances fines les plus variées, venus partout 75 et 95 c., à 45
PLASTONS piqués, fond blanc à petites dispositions, à 40
CHALES russes bords de mer, longueur 180 c. grand choix de nouvelles teintes, d'une valeur de 15 fr. 50, à 10 50

Comptoir de Nouveautés pour Robes et Costumes.

10,000 mètres NOUVEAUTÉS en tout genre, largeur 50 cent., à DAMIERS toutes nuances, trame pure laine, largeur 110, vendus toute la saison 1 fr. 25, à 95
CACHEMIRE quadrillé glacé, toutes nuances, pure laine, largeur 110, d'une valeur réelle de 2 fr. 90, réduits à 1 75
BATISTE et MOUSSELINE imprimées, dessins riches et nouveaux, pure laine, largeur 80, vendus toute la saison 2 fr. 75 et 3 fr. 45, à 1 75
ECOSSAIS riche pour voile et CACHEMIRE de l'Inde, pure laine, largeur 140, ne valant pas moins de 4 fr. 50, réduits à 2 45

Comptoir des Indiennes zéphir et Toile de Vichy.

ZÉPHIR anglais, glacé et rayé de toutes nuances, qualité garantie bon teint. Prix extraordinaire. TOILE de Roanne, garantie à l'usage, des. nouv. les plus variées, vendue toute la saison 45 c. à CROISÉ anglais, largeur 80, teintes rayures dans tous les tons, vendue partout 90 c., à 65
ZÉPHIR-CLOTH, 70 c., grand choix de nouv. dessins, vendu toute la saison 95 c., réduit à SATINS d'Alsace, coupes et coupons, impressions riches, hautes nouveautés d'une valeur de 2 fr. 25, à 95
COSTUMES mi-confectionnés et disposés avec broderie ou plumes hautes nouveautés, à 14 50, 19 et 25

Comptoir de Deuil

ALPAGA et PACHA noirs, qualités supérieures, vendus toute la saison 65 et 70 c., à 50
CACHEMIRE d'Écosse noir, pure laine, largeur 120, pleine qualité fine très soyeuse, d'une valeur de 2 fr. 75, réduits à 1 75
VOILE et BENGALINE noirs pure laine, largeur 120, pleine, beau noir inaltérable, vendus toute la saison 2 fr. 90, à 1 35
CANEVAS et RÉSILLE de fer laine et soie, qualités indéfectibles vendues 4 fr. 50 et 3 fr. 90, à 2 4

Comptoir de Draperie

FLANELLE blanche croisée, pure laine, décatie. Largeur 70/72, qualité de 1 fr. 60, à 95
COUTIL pur fil, grand teint d'une valeur de 2 fr. 50, réduit à 1 60

Comptoir de Confections

PALETTES pour enfants de 2 à 6 ans, teintes neiges assorties, qualités de 42 fr. 50, réduits à 5 50
JAQUETTES pour dames en drap fantaisie, d'une valeur de 11 fr. 50, réduits à 5 90
VISIÈRES drap anglais, quadrillé multicolore, col velours et flot de rubans derrière, 10 90

Comptoir de Costumes d'Enfants

FILLETES et GARGONNETS
COSTUMES garçonnets en toile grise, de 4 à 10 ans, à 4 75
COSTUMES fillette de 2 à 7 ans, en toile d'Alsace, garnis de galons blancs, formes marins, à 4 90

COSTUMES garçonnets en drap fantaisie, de 4 à 10 ans, vendus toute la saison, 9 75, réduits à

GRAND CHOIX de modèles filletés et garçonnets en tous genres, sensiblement réduits. 6 90

Comptoir de Toile

TOILE pure fil, bord imprim. 0 65
TOILE crénelée ou demi-bl. pur fil 0 75
TOILE crénelée, larg. 80 c., d'une valeur de 1 fr. 10, réduite à 0 95
TOILE crénelée ou demi-blanc, pur fil, pour drap, largeur 105, qualité de 1 fr. 40 réduite à 0 95

Comptoir de Blanc

ALGÉRIENNE pour rideaux de campagne, tout colorés grand teint, largeur 70 c., à 0 35
GUIPURE blanche pour grands rideaux, largeur 150 c., qualité de 1 fr. 90, réduite à 1 25
VITRALES assorties, haut. 2 m. 50 la paire, 3 90

Comptoir d'ameublements

300 pièces CRETONNE pompapour de six coul., val. 75 c., à 500 pièces CRETONNE pompapour de six coul., val. 75 c., à dix couleurs, vendus toute la saison 85 c., réduits à 0 25
500 pièces DAMAS RUSSIE, grande largeur, de 1 m. 30, dessins riches et exclusifs, valeur 3,50, réduite à 0 60
2,000 TAPIS TABARKA, 1 m. 30 carré, tout frangé, vend. toute la saison 6 fr. comm. fin de saison 1,500 paires RIDEAUX doub. face, 2 95

encadrés, ornés d'une frange grillée, le rideau sur 3 mètres, 1,000 NATTES de Chine, belle qualité, vendues toute la saison 2 fr. 45, réduites à

4 90
1 45

Comptoir de Bonneterie.

BAS coton écu 4 fils, entièrement diminués, la paire, 0 65
BAS coton, rayé, dernière nouveauté, la paire, 0 95
CHAUSSETTES coton écu 4 fils, dim. val. 75 c., réduites à OMBRELLES satin pompapour, dessins riches, vendus toute la saison 6 fr. 1 95 et 2 45

Comptoir de Ganterie

2,000 douzaines gants, fil d'Écosse prix extraordinaire, la paire, 0 25
1,000 gants satin fil, deux bout., toutes nuances, qualités vendues 0,95 c. toute la saison, red. à 500 douzaines mitaines, fil d'Écosse, toutes nuances, occasion extraordinaire, la paire, 0 75

Comptoir de Mercerie et Rubans.

JARRETIÈRES soie, nuances nouvelles de 1 fr. 25, réduites à 0 65
BRETELLES pattes ours, la paire 0 95
BOULETONS pour robes et jaquettes, occasion extr., la douzaine 0 25
RUBANS tout soie, dans toutes les nouvelles teintes, n° 5, qualité de 0,40, réduits à 0 15
RUBANS pour ceinture n° 80, grand choix de nouvelles teintes, occasion extraordinaire, 1 45

FRANGES et passementerie riches p. garn. de robes et visites

1 25

Comptoir de Lingerie.

CHAPEAUX de jonc, formes variées, garnitures assorties, prix exceptionnel, 0 55
CHAPEAUX Little-Duck, hautes nouveautés de la saison, d'une valeur de 2 fr. 75, 1 45
JUPONS d'Alsace, gr. teint, haut plissé, vend. toute la saison 2 fr. 25
CHEMISES cretonne fine, petites plis devant, festonnées, valeur réelle 2 fr. 90, à 1 75
MATINÉES toile d'Alsace, pastilles et fleurettes toutes nuances occasion extraordinaire, à 2 45

Comptoir de Chemises pour Hommes.

CHEMISES shirting fort, toutes les tailles, à 2 45
CALEÇONS coton écu, vendus toute la saison 2 fr. 75 1 95
CHEMISES de nuit cretonne forte, gr. taille, val. réelle, 4 fr. 90, à GILETS de flanelle garantis irrétrécissables, à 2 45

Comptoir des Articles de Paris.

BOURSES maroquin, veau et crocodile, cadre nickel, d'une valeur de 1 fr. 50, 0 60
ÉVENTAILS toile fine, peinture à la main, fleurs ou sujets, vendus partout 1 fr. 45, réduits à 0 95
PORTE-MONNAIE à secret, veau russe et crocodile, ne valant pas moins de 2 fr. 75, à 1 45

BELLE JARDINIÈRE DE PARIS

COMPLETS vestons pour ENFANTS

Coutil fantaisie, toutes tailles

8 fr. 50 12 fr. 50 14 fr. 50

COMPLETS vestons pour HOMMES

Coutil fantaisie, toutes tailles

9 fr. 50 13 fr. 18 fr.

VESTONS ALPAGA

Taille moyenne

10 fr. 13 fr. 22 fr.

UNIFORMES

Pour Pensions et Collèges

VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET DE GYMNASIQUE

25, RUE SAINT-PIERRE, 25

— LYON —

On trouve à la pharmacie des Terreaux, 9, Lyon

Sachet préservatif du choléra, 4
Vinaigre préventif tout, 0 75
Acide phénique parfumé 0 75
Phénol parfumé 0 75

TIRAGE DÉFINITIF

LOTÉRIE TUNISIENNE

Le 17 JUILLET 1884

GROS LOTS :

500,000
2 Lots de 100,000 fr.
2 Lots de 50,000 fr.
10 Lots de 10,000 fr.
100 Lots de 1,000 fr.
200 Lots de 500 fr.

Au total 325 Lots formant

UN MILLION DE FRANCS

Le tirage aura lieu à Paris, les lots seront payés en espèces au Siège du Comité.

Prix du Billet : UN FRANC

On voit obtenir des billets, adresser en espèces, copies ou mandats-poste la valeur des billets à M. J. BERNARD, 12, rue de la Grange-Batelière, Paris.

Le tirage aura lieu à Paris, les lots seront payés en espèces au Siège du Comité.

Prix du Billet : UN FRANC

On voit obtenir des billets, adresser en espèces, copies ou mandats-poste la valeur des billets à M. J. BERNARD, 12, rue de la Grange-Batelière, Paris.

Le tirage aura lieu à Paris, les lots seront payés en espèces au Siège du Comité.

Prix du Billet : UN FRANC

On voit obtenir des billets, adresser en espèces, copies ou mandats-poste la valeur des billets à M. J. BERNARD, 12, rue de la Grange-Batelière, Paris.

Le tirage aura lieu à Paris, les lots seront payés en espèces au Siège du Comité.

Prix du Billet : UN FRANC

On voit obtenir des billets, adresser en espèces, copies ou mandats-poste la valeur des billets à M. J. BERNARD, 12, rue de la Grange-Batelière, Paris.

Le tirage aura lieu à Paris, les lots seront payés en espèces au Siège du Comité.

Prix du Billet : UN FRANC

On voit obtenir des billets, adresser en espèces, copies ou mandats-poste la valeur des billets à M. J. BERNARD, 12, rue de la Grange-Batelière, Paris.

Le tirage aura lieu à Paris, les lots seront payés en espèces au Siège du Comité.

Prix du Billet : UN FRANC

On voit obtenir des billets, adresser en espèces, copies ou mandats-poste la valeur des billets à M. J. BERNARD, 12, rue de la Grange-Batelière, Paris.

Le tirage aura lieu à Paris, les lots seront payés en espèces au Siège du Comité.